

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SPUQ 2015-2016

LE 8 MARS 2016 EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

\_\_\_\_\_\_

## Rejet de l'offre de la direction de l'UQAM du 3 mars 2016

ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de

l'Assemblée générale du 30 avril 2014;

ATTENDU que ni le recteur ni le vice-recteur à la Vie académique n'ont été élus sur

un programme avoué qui consiste à modifier le fonctionnement des instances qui caractérise l'UQAM depuis sa fondation dans leur organisation tant au niveau des structures que de leur processus

décisionnel collégial;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 6 novembre 2015 intitulée

« Gestion participative et collégialité à l'UQAM » adoptée à forte majorité (3 contres, 3 abstentions) qui « réaffirme son attachement aux principes de démocratie et de collégialité, piliers de la structure et du fonctionnement institutionnel et organisationnel de l'UQAM tels qu'inscrits dans la convention collective du SPUQ; à la souveraineté des unités de base (unités de programme, départements, centres et laboratoires de recherche, instituts); au fait que les responsables de fonctions académiques tirent leur autorité des unités de base qu'ils, elles représentent; et réaffirme son adhésion à ces principes portés par le

projet de convention collective »;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 30 novembre 2015 intitulée « Conciliation et poursuite de la négociation » adoptée à l'unanimité

exigeant « le dépôt par la direction de propositions satisfaisantes en vue du renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs portant notamment sur les points suivants : l'augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs; le respect de la moyenne cible aux études supérieures; la définition, les rôles et les mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base de l'UQAM et avec l'assurance qu'aucun de ces mandats ne pourra être modifié sans entente avec le syndicat; le soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures et de tous les professeurs; un rattrapage salarial aligné sur les échelles de traitement en vigueur dans

les universités québécoises »;

ATTENDU que les offres présentées par la direction de l'UQAM lors de la réunion

de conciliation du 3 mars 2016 ne comprennent aucune réponse satisfaisante sur les points identifiés comme prioritaires par l'Assemblée générale et qu'elles comportent, qui plus est, de nombreux reculs par

rapport à la convention collective actuelle;

ATTENDU que les maigres gains obtenus après 57 séances de négociation ne pourraient compenser les effets néfastes de ces reculs sur nos

conditions de travail et l'organisation collégiale de notre Université;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

REJETTE les offres présentées par la direction de l'UQAM lors de la réunion de

conciliation du 3 mars 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour les offres patronales : 141 Contre les offres patronales : 539

Annulés: 2